

La Bressol'Line

COURSE A PIED 12 Km

L'Association Line organise le DIMANCHE 25 JUIN 2017 une épreuve de course à pied dénommée : « **LA BRESSOL'LINE** » inscrite au calendrier des courses hors stade de l'AIN.

L'épreuve est ouverte aux personnes nées avant le 26 juin 2001.

Art. 1- Montant de l'inscription : 12 € si envoi par courrier, + **0.90 € si inscription et paiement par Internet.**

Art. 2 - Récompenses : Un lot sera remis à chaque coureur à l'arrivée. Les trois premiers hommes et femmes de chaque catégorie recevront une récompense.

Art. 3 - Parcours : Sur chemins, sentiers, sous-bois, grands espaces, peu de portions goudronnées, sans grande difficulté. Ravitaillement offert en milieu de parcours et à l'arrivée.

Art. 4 - Horaires : Départ à 9 H 30 de la SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

Accès Sortie 6 - Autoroute A42

Art. 5 - Chronométrage : Une puce vous sera remise et sa non restitution à l'arrivée sera facturée 15 €.

Art. 6 - Sécurité : Secours assurés par les signaleurs aux différents carrefours, et secouristes basés près du lieu de départ et d'arrivée.

Art. 7 - Dossards : Retrait des dossards entre 8 et 9 heures, le 25 juin dans la salle polyvalente.

Inscrivez-vous avant le 5 juin, et votre prénom figurera sur votre dossard.

Art. 8 - Un vestiaire gardé sera organisé.

Art. 9 - Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la manifestation.

Art. 10 - Participation : Course ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, munis d'un certificat médical ayant moins d'un an (obligatoire), mentionnant la non contre-indication de l'athlétisme ou de la course à pied, en compétition.

Art. 11 - Assurance : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Autorisation parentale écrite obligatoire pour les mineurs.

Art. 12 - Modification / annulation : En cas de force majeure (intempéries,...), pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve, sans remboursement des inscriptions. En cas de non-présentation d'un concurrent au départ, pas de remboursement.

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

RANDONNÉE 6 Km

L'Association Line organise en parallèle une randonnée pédestre ouverte à tous.

Inscriptions uniquement sur place, le jour même dans la salle polyvalente entre 8 H 30 et 9 H 30.

Une bouteille d'eau et une collation seront remises à chaque marcheur.

Montant de l'inscription : 6 € par personne et

gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Départ : 9 H 45 SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES.

Balisage du circuit : Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Droit à l'image : Tout participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la manifestation.